

EUROPE

AGENCE INTERNATIONALE
D'INFORMATIONS
POUR LA PRESSE

LUXEMBOURG

39, Bd Prince Henri
Téléphone : 92.00

BONN - BRUXELLES - PARIS - ROME - LUXEMBOURG - LA HAYE - STRASBOURG

STRASBOURG (Eu), 12 mars 1953. A la clôture des travaux de l'Assemblée "ad hoc" et de l'Assemblée Commune du Pool Charbon Acier, le Président M. Paul-Henri Spaak, qui venait de remettre aux six Ministres des Affaires Etrangères le projet de la Constitution Européenne, a accordé un interview à l'Agence "Europe".

La première question était la suivante: "Pensez-vous que la procédure fixée par le Conseil des Ministres pour l'étude du projet du Statut de la Communauté politique européenne, correspond exactement au désir des peuples de voir réalisée dans un plus bref délai l'unité européenne ? M. Spaak a répondu:

"Il est difficile de savoir dès à présent quelle sera la procédure fixée par les Ministres. On connaît seulement le premier stade, qui prévoit une étude séparée du projet par chaque gouvernement. Le 12 mai les gouvernements se réuniront pour échanger leurs points de vue. C'est un début qui est acceptable."

On a ensuite demandé au Président si le manque d'une coopération étroite entre l'Assemblée et les Gouvernements des six Pays (France, Belgique, Allemagne, Italie, Hollande, Luxembourg) empêchait le rapide développement de ces études. M. Spaak a répondu à l'"Europe": "Le grand désir de l'Assemblée est naturellement qu'une collaboration étroite s'établisse entre les Ministres des six Pays et l'Assemblée elle-même, en particulier avec les groupes de travail. Il s'agit d'hommes qui ont travaillé pendant des semaines, jour et nuit pour la grande oeuvre qui les passionnent et dans laquelle ils croient. Je ne comprend absolument pas pourquoi on refuserait cette collaboration".

M. Spaak a déclaré ensuite qu'à son avis, si tout va bien, encore l'année prochaine les citoyens français, belges, italiens, allemands, hollandais, luxembourgeois, seront appelés à voter pour le premier Parlement de l'Europe, la "Chambre des Peuples".

(suite)

EU



LUXEMBOURG

- 2 -

On a enfin demandé à Monsieur Spaak si la mort de Stalin peut avoir à son avis une influence sur le procès de l'unification européenne.

"Je ne vois pas - a déclaré Monsieur Spaak - en quoi cet évènement devrait modifier nos désirs et nos pensées. L'Europe n'est pas seulement un problème de défense, mais surtout un problème politique, économique et social. Même si la situation générale s'améliorait, il n'y aurait pas raison de ralentir le procès de l'unification et nos efforts pour atteindre ce but."